

---

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf mars deux mil dix-huit, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme LENA Yvette, M. SYLVESTRE Jean-Paul, Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, M. MAHOT Jean-François, M. MORIN Claude, M. LAZENNEC Gilles, M. JANNO Patrick, M. LE NY Thierry.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil municipal a été convoqué à nouveau le sept avril deux mil dix-huit. L'ordre du jour est identique à celui du six avril deux mil dix-huit.

L'an deux mil dix-huit, le douze avril deux mil dix-huit à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire. Le conseil municipal ayant été convoqué à deux reprises, le quorum n'est pas nécessaire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. SYLVESTRE Jean-Paul, M. MENARD François, Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, M. MORIN Claude, M. LE GOFF Michel, M. JANNO Patrick.

Absents : Mme LENA Yvette, M. MAHOT Jean-François, Mme LE LAY Béatrice, Mme LE MESTE – LE CORRE Eliane, Mme LESSART-SOLLIEC Françoise, Mme PLAZA Stéphanie, M. LAZENNEC Gilles, M. LE NY Thierry, M. GAUDART Joël, Mme JAMBOU Aurélie, M. POULIQUEN Pierre, Mme HEMERY Jeannine, M. GERBET Patrick, M. LOYER Philippe., Mme Elisabeth CULOTO.

Madame LENA Yvette a donné procuration à M. JANNO Patrick.

Madame LE LAY Béatrice a donné procuration à M. SYLVESTRE Jean-Paul.

Madame LE MESTE – LE CORRE Eliane a donné procuration à Monsieur LE CORRE André.

Monsieur MAHOT Jean-François a donné procuration à Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie.

Madame JANNO-CLEMENT Marie-Sophie a été nommée secrétaire de séance.

- - - - -

**Délibération n° 11/2018**

**Objet : Prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur – année 2018.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2018, le montant de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'Ecole Privée du Sacré-Cœur bénéficiant du contrat d'association.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le coût d'un élève des classes de même nature de l'Ecole Publique Communale tel qu'il ressort du tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement à prendre en compte pour la contribution communale soit :

- 477,03 € par élève de classe élémentaire,
- 1 395,97 € par élève de classe maternelle.

Vu le montant réel de la participation communale à devoir à l'Ecole Privée du Sacré-Cœur pour l'année 2018 pour les élèves de la commune du Faouët soit :

- 477,03 € x 66 élèves de classe élémentaire ce qui donne 31 483,98 €,
- 1 395,97€ x 40 élèves de classe maternelle ce qui donne 55 838,80 €.

Considérant l'avis émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 29 mars 2018,

Décide, à l'unanimité des membres présents,

De fixer la prise en charge financière de la commune pour l'année 2018 à hauteur d'un montant maximum de 87 322,78 € réparti comme suit :

- 31 483.98 € pour les primaires ;
- 55 838,80 € pour les maternelles.

D'autoriser le Maire à signer la convention à conclure à cet effet avec le Directeur de l'Ecole Privée du Sacré-Cœur et la Présidente de l'organisme de Gestion de l'Etablissement Scolaire pour l'année 2018.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

**Délibération n° 12/2018**

**Objet : Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de l'année 2017 - commune et budgets annexes.**

Sur proposition du Maire et après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des « finances » du 29 mars 2018,

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif présente :

- pour le budget principal un excédent de fonctionnement de 732 922,20 Euros ;
- pour le budget « assainissement collectif » un excédent de fonctionnement de 81 367,95 Euros ;
- pour le budget « centre d'incendie et de secours » un déficit de fonctionnement de 3 459,55 Euros ;
- pour le budget « Caisse des écoles » un excédent de fonctionnement de 4 916,28 Euros.

**Pour le budget principal :**

Pour rappel le budget Centre d'Incendie et de Secours est clôturé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les résultats 2017 de ce budget sont donc reportés sur le budget principal de la commune.

Pour mémoire pour le budget principal:

|  |                    |
|--|--------------------|
| A) Résultat 2016 reporté :                                   | 0,00 Euros         |
| B) Résultat de l'exercice 2017 : excédent                    | 732 922,20 Euros   |
| C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i> | 732 922,20 Euros   |
| D) Solde d'exécution d'investissement 2017                   | - 537 569,81 Euros |
| E) Reste à réaliser d'investissement 2017                    | 286 994,28 Euros   |
| F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>                      | 824 564,09 Euros   |

Décision d'affectation

|  |                    |
|--|--------------------|
| Affectation en réserves (1068) en investissement | 732 922,20 Euros   |
| Report d'investissement (001, dépenses)          | - 537 569,81 Euros |

Pour mémoire pour le budget Centre d'Incendie et de secours:

|  |                |
|--|----------------|
| A) Résultat 2016 reporté :                                   | 3 459,55 Euros |
| B) Résultat de l'exercice 2017 : excédent                    | 0,00 Euros     |
| C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i> | 3 459,55 Euros |
| D) Solde d'exécution d'investissement 2017                   | 175,71 Euros   |
| E) Reste à réaliser d'investissement 2017                    | 0,00 Euros     |
| F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>                      | 0,00 Euros     |

Décision d'affectation

|  |                |
|--|----------------|
| Affectation en réserves (1068) en investissement | 3 459,55 Euros |
| Report d'investissement (001, recette)           | 175,71 Euros   |

Par conséquent en prenant en compte les résultats cumulés de la Commune et du Centre d'incendie et de secours, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <b>Affectation en réserves (1068) en investissement</b> | <b>736 381,75 Euros</b>  |
| <b>Report d'investissement (001, dépenses)</b>          | <b>-537 394,10 Euros</b> |

**Pour le budget Assainissement collectif :**

Pour mémoire:

|  |                  |
|--|------------------|
| A) Résultat 2016 reporté :                                   | 0,00 Euros       |
| B) Résultat de l'exercice 2017 : excédent                    | 81 367,95 Euros  |
| C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i> | 81 367,95 Euros  |
| D) Solde d'exécution d'investissement 2017                   | 14 316,67 Euros  |
| E) Reste à réaliser d'investissement 2017                    | 77 650,12 Euros  |
| F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>                      | 63 333 ,45 Euros |

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation

|  |                 |
|--|-----------------|
| Affectation en réserves (1068) en investissement | 63 333,45 Euros |
| Report de fonctionnement (002 recettes)          | 18 034,50 Euros |
| Report d'investissement (001, recettes)          | 14 316,67 Euros |

**Pour le budget « caisse des écoles » :**

Pour mémoire:

|  |                |
|--|----------------|
| A) Résultat 2016 reporté :                                   | 4 241,42 Euros |
| B) Résultat de l'exercice 2017 : excédent                    | 674,86 Euros   |
| C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i> | 4 916,28 Euros |
| D) Solde d'exécution d'investissement 2016                   | Sans objet     |
| E) Reste à réaliser d'investissement 2016                    | Sans objet     |
| F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>                      | Sans objet     |

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation

|   |                |
|---|----------------|
| Affectation en recette (compte 002 en fonctionnement) | 4 916,28 Euros |
|---|----------------|

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

**Délibération n° 13/2018**

**Objet : Programmes d'investissements 2018.**

Selon la proposition décrite et chiffrée qui lui a été faite par les commissions « travaux-voiries-environnement » et des finances réunies le 29 mars 2018, dans le cadre de la définition des orientations budgétaires à prévoir au budget primitif de l'exercice en cours, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les listes des investissements nouveaux à réaliser au titre du programme 2018 :

- Travaux sur les bâtiments communaux ;
- Travaux sur la voirie communale ;

- Besoins en matériels et équipements divers des différents services communaux.

Il précise que ces listes de travaux sont composées, pour partie, de travaux restant à réaliser sur le programme 2017 dont le paiement interviendra sur l'exercice budgétaire 2018 et, pour autre partie, de travaux dont on ne peut se passer pour la préservation du patrimoine.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Se conforme à la proposition commissions des « finances » et des « travaux » et adopte les programmes de travaux sur les bâtiments communaux et la voirie communale tels qu'ils lui sont soumis et récapitulés dans les tableaux ci-annexés ;
- Autorise le Maire à engager les travaux dans la limite des enveloppes prévues à cet effet ;
- Autorise l'acquisition des matériels et équipements répertoriés dans les tableaux ci-annexés ;
- Mandate le Maire à l'effet de négocier ces achats au mieux des intérêts de la commune.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

#### **Délibération n° 14/2018**

#### **Objet : Taux des contributions directes locales - Année 2018.**

Sur proposition du Maire et après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des « finances » du 29 mars 2018,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter pour l'année 2018 les taux des contributions directes locales de la manière suivante :

| <b>Taxe</b>                  | <b>Taux 2017</b> | <b>Taux 2018</b> |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Taxe d'habitation            | 14,95            | 14,95            |
| Taxe sur le foncier bâti     | 24,25            | 24,25            |
| Taxe sur le foncier non bâti | 46,00            | 46,00            |

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

#### **Délibération n° 15/2018**

#### **Objet : Budgets Primitifs 2018 - Commune et Services annexes " Assainissement collectif" et " Caisse des Ecoles ».**

Le Conseil Municipal,

Après que le Maire lui ait présenté les propositions de budgets primitifs 2018 de la commune et des services annexes, « Assainissement collectif », « Caisse des Ecoles » et « Centre d'Incendie et de Secours »,

Après avoir obtenu les réponses aux questions posées,

Après avoir délibéré,

Décide d'adopter :

A l'unanimité des membres présents, **le budget primitif 2018 de la commune** qui a été arrêté et équilibré tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **trois millions deux cent huit milles Euros (3 208 000,00 €)** ;
- Section **d'investissement** équilibrée à **deux millions six cent cinquante mille Euros et dix centimes (2 650 000,00 €)**.

A l'unanimité des membres présents, **le budget primitif 2018 de l'Assainissement Collectif** qui a été arrêté et équilibré aux sommes suivantes :

- Section de **fonctionnement** équilibrée à **deux cent soixante-huit mille quatre cent Euros (268 400 €)** ;
- Section **d'investissement** équilibrée à **trois cent seize mille Euros (316 000,00 €)**.

A l'unanimité des membres présents, **le budget primitif 2018 du service annexe de la Caisse des Ecoles** qui a été arrêté et équilibré tant en dépenses qu'en recettes de section de fonctionnement à la somme de **dix-neuf mille Euros (19 000,00 €)**.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

### Délibération n° 16/2018

**Objet : Restauration de l'oratoire Saint-Michel du site de la chapelle Sainte-Barbe – plan de financement et demande de subventions.**

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Morbihan de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne propose à la mairie de procéder à la restauration de l'oratoire Saint-Michel du site de la chapelle Sainte-Barbe.

La mairie a publié un avis d'appel public à la concurrence dans l'édition du Morbihan de Ouest France du 14 mars 2018. Les offres ont été ouvertes en commission d'appel d'offre des marchés à procédures adaptées du 4 avril 2018.

Les offres obtenues permettent de procéder aux demandes de subventions. Les travaux sont planifiés en deux tranches.

Les travaux à réaliser en 2018 sont les suivants :

- Lot 1 – maçonnerie : Entreprise DER – 22 482,50 € hors taxes (HT) ;
- Lot 2 – couverture : Entreprise HERIAU – 20 844,83 € HT ;
- Lot 3 – charpente : Entreprise LE BER - 15 338,43 € HT ;
- Lot 4 – menuiserie : Ateliers de la Chapelle – 5 616,00 € HT;
- Lot 5 – peinture et polychromie : Entreprise COREUM – 3 115,00 € HT ;

- Lot 6 – peintures murales : Entreprise ARTHEMA – 1 859,00 € HT ;
- TOTAL 2018 : 69 255,76 € HT.

Les travaux à réaliser en 2019 sont les suivants :

- Lot 1 – maçonnerie : Entreprise DER – 12 195,00 € HT ;
- Lot 4 – menuiserie : Ateliers de la Chapelle – 5 767,00 € HT ;
- Lot 7 – travaux à la corde : Entreprise Profil Armor – 9 938,00 € HT ;
- TOTAL 2019 : 27 900,00 € HT.

Ces travaux de restauration peuvent bénéficier des subventions suivantes :

- Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 50 % ;
- Subvention du Conseil Départemental du Morbihan : 10 % ;
- Subvention du Conseil Régional de Bretagne : 20 %.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver les plans de financement suivants :

- Tranche de travaux 2018 :
  - Subvention de la DRAC : 34 627,88 € ;
  - Subvention du département : 6 925,58 € ;
  - Subvention de la région : 13 851,15 € ;
  - Autofinancement : 13 851,15 €.
- Tranche de travaux 2019 :
  - Subvention de la DRAC : 13 950,00 € ;
  - Subvention du département : 2 790,00 € ;
  - Subvention de la région : 5 580,00 € ;
  - Autofinancement : 5 580,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver les plans de financement des travaux de restauration de l'oratoire Saint-Michel du site de la chapelle Sainte-Barbe tels que présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention :
  - De l'Etat (DRAC) au taux de 50 %
  - De la Région au taux de 20 %
  - Du Département au taux de 10 %
- De charger le Maire d'intercéder auprès des partenaires publics financiers (Etat (DRAC), Région et Département) pour l'inscription de ces travaux à leurs programmes respectifs.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Lors de la séance du conseil municipal du douze avril deux mil dix-huit les délibérations suivantes ont été prises :

| N° délibération | Objet de la délibération  |
|-----------------|---|
| 11/2018         | Prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur – année 2018.  |
| 12/2018         | Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de l'année 2017 - commune et budgets annexes. |
| 13/2018         | Programmes d'investissement 2018.   |
| 14/2018         | Taux des contributions directes locales - Année 2018.   |
| 15/2018         | Budgets Primitifs 2018 - Commune et Services annexes " Assainissement                                   |

|         |  |
|---------|--|
|         | collectif" et " Caisse des Ecoles ».   |
| 16/2018 | Restauration de l'oratoire Saint-Michel du site de la chapelle Sainte-Barbe – plan de financement et demande de subventions. |

|                                   |                    |                     |                             |                         |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------------|
| LE CORRE<br>André                 | LENA Yvette        | MENARD<br>François  | LIMBOUR-<br>BOZEC Patricia  | SYLVESTRE<br>Jean-Paul  |
| JANNO-<br>CLEMENT<br>Marie-Sophie | LE LAY<br>Béatrice | MORIN Claude        | LE MESTE-LE<br>CORRE Eliane | MAHOT Jean-<br>François |
| LESSART-<br>SOLLIEC<br>Françoise  | LAZENNEC<br>Gilles | LE NY Thierry       | LE GOFF<br>Michel           | JAMBOU<br>Aurélie       |
| GAUDART Joël                      | PLAZA<br>Stéphanie | JANNO Patrick       | POULIQUEN<br>Pierre         | HEMERY<br>Jeannine      |
| GERBET<br>Patrick                 | LOYER<br>Philippe  | CULOTO<br>Elisabeth |                             |                         |